

## Plaidoyer Prison-Justice européen

**SI VOUS VOUS APPRÊTEZ À DIFFUSER CE QUESTIONNAIRE, C'EST QUE VOUS EN AVEZ REÇU L'AUTORISATION .**

### 1. D'où vient l'idée d'un questionnaire européen ?

Les occasions d'expression et de responsabilisation proposées aux personnes détenues sont rares, comme si leur exclusion devait être de longue durée. Ainsi, dans les faits, elles ne sont pas préparées à une réintégration pacifique qui serait pourtant à l'avantage de la société tout entière. En développant le repérage des formes d'autonomisation, le questionnaire a pour but, à l'échelle des prisons européennes, d'être un outil de valorisation des bonnes pratiques.

C'est pourquoi nous avons besoin du point de vue des acteurs concernés :

- des personnes incarcérées (voire de leurs familles et aussi de celles des personnes sorties)
- des institutions participant au service public de la justice
- des partenaires impliqués dans le domaine de la justice carcérale

C'est la raison de cet ensemble de **3 séries de 2 questions, chacun de ces 3 types d'acteurs n'étant invité à répondre qu'aux 2 questions qui lui sont spécifiquement adressées**. Les réponses les plus attendues sont celles des personnes détenues parce qu'elles sont les premières concernées. Les réponses des institutions judiciaires et des partenaires permettront de diversifier et d'enrichir les approches, chacun apportant son angle spécifique.

> Pour élaborer ce questionnaire, nous avons adopté avec certaines Caritas d'Europe un « **Postulat** », que vous trouverez page 4.

> Afin de tirer le meilleur parti des réponses que vous allez recueillir, nous vous proposons des **formulaire tout prêt en fin de ce document**. Les réponses que vous ferez parvenir serviront à proposer des améliorations de la situation des personnes détenues, dans l'intérêt de tous. C'est ce que nous appelons un processus de plaidoyer, dont vous ferez partie, si vous le voulez bien.



***Soyez chaleureusement remercié pour ce travail précieux***

## 2. Préparation de l'entretien

Vous aurez à choisir préalablement avec votre équipe le mode de diffusion du questionnaire, en fonction de votre contexte : réponses individuelles et/ou collectives ? Réponses instantanées et/ou différées ? Diffusion des questions/recueil des réponses seul ou en partenariat ?

> Vous pouvez **profiter d'une activité que vous pratiquez déjà** en détention (atelier, groupe de parole, écrivain public...), ou provoquer une rencontre spéciale. S'il existe au sein de la délégation une activité de correspondance avec les personnes détenues, vous pouvez l'impliquer dans la diffusion du questionnaire.

> La « **capitalisation** » de l'**expression** pourra se faire en lien avec d'autres activités de la détention (qu'elles soient conduites par le personnel pénitentiaire, une autre association, l'Education nationale, le ministère de la Santé...).

Par exemple : « Dessinez le logo qui représenterait l'activité que vous aimeriez mettre en place », « réalisez un tableau mettant en valeur vos propositions » ...

Ce type de partenariat se mettra plus facilement en place s'il est anticipé.

> **Si la direction choisit de faire distribuer et recueillir le questionnaire par ses agents**, l'avantage pour l'administration est qu'elle pourra opérer un contrôle des écrits a posteriori. Si c'est la condition sine qua non pour autoriser la diffusion du questionnaire, nous ne pourrions que nous y plier, mais ce n'est pas l'idéal. En effet, l'objectif immédiat du questionnaire est d'être un outil pour la rencontre et l'échange spontané entre le secours catholique (ou un partenaire diffusant le questionnaire) et les personnes détenues.

> En pratique : Pensez à **prendre des photocopies** du questionnaire (voir pages 9, 10, 11 à la fin de ce manuel), à remettre si vous ne pouvez pas obtenir les réponses dans la foulée ; prévoir avec le personnel comment venir les récupérer.

- **Expliquez soigneusement la démarche à la direction et aux personnels.**
- **Les « verbatim authentiques » renforceront la qualité et la crédibilité du questionnaire.**
- **Ne pas oublier qu'en principe toute production émanant d'une personne incarcérée doit pouvoir être contrôlée par le personnel pénitentiaire.**

## 3. Pendant l'entretien

### > **Questions 1 et 2 :**

*Nous sommes dans l'hypothèse où ce n'est pas l'administration qui diffuse.*

- **Prenez votre temps afin de créer l'atmosphère positive d'une relation de confiance** (vous pouvez commencer par une conversation informelle). Présentez-vous et indiquez clairement l'organisation au nom de laquelle vous posez des questions. Il est important de veiller à ce que la personne dont vous recueillez l'avis puisse bien situer celui qui lui pose des questions : vous n'êtes pas un membre de l'administration, vous êtes à l'extérieur. Vous n'avez aucun intérêt

personnel ; celui qui vous répond n'a pas à jouer un rôle (ex : les réponses sont sans rapport avec l'obtention de réduction de peine supplémentaires). Expliquez le processus et les résultats escomptés (voir page 6 et 7). Prévoir d'en informer ceux qui auront répondu.

- **Les réponses seront confidentielles et anonymes si la personne interrogée le souhaite.**
- N'hésitez pas à **reformuler et encourager à la prise de parole** dans la mesure où les notions de « moments » ou « d'endroits » peuvent sembler très générales et floues. Prévoyez aussi d'illustrer la notion d'autonomie en l'adaptant aux références culturelles de la personne interrogée.
- **Les personnes les plus vulnérables**, par exemple les étrangers, les personnes ayant des troubles de santé mentale, les illettrés **ne doivent pas être négligées**, même si le recueil de leur parole est plus difficile. Il faut aller vers elles car elles souffrent particulièrement du manque d'espaces d'expression.
- **Proposez de dessiner** à ceux qui ne seraient pas à l'aise avec l'écrit.
- Quelques suggestions **pour animer en groupe** :

Partez d'une question large du genre « Quelles sont les activités que vous aimez ? » ; puis faire un 2<sup>ème</sup> tour sur le « pourquoi ? » ; un 3<sup>ème</sup> tour pourrait permettre de dégager un consensus en demandant « vos 3 préconisations ». Pour stimuler les échanges, vous pouvez préparer des photos pour un photo-langage. Tout au long de l'échange, veillez à ce que chacun puisse s'exprimer (que les bavards n'occupent pas tout l'espace !). Si possible, le faire à 2 : un qui anime, un qui note (l'un des deux pouvant être une personne détenue). Si vous sentez que la discussion « démarre bien », proposez de programmer une 2<sup>ème</sup> séance.

**On peut aussi imaginer de décliner une consultation collective à partir des 2 questions propres à chaque catégorie d'acteurs : les familles, les partenaires (en groupe local de concertation prison par exemple), voire avec des professionnels volontaires.**

#### > Questions 3 et 4 :

Il est compréhensible que des fonctionnaires préfèrent ne pas répondre au titre de leur devoir de réserve ou du fait qu'ils ne disposent pas d'éléments d'information. Toutefois, vous pouvez évoquer **l'article 29 de la loi pénitentiaire de 2009 qui coïncide avec notre démarche ; d'une certaine manière ce questionnaire contribue à l'accomplissement de leur mission : « Sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées ».**

#### *Pour l'ensemble de ces questions*

- **Afin de recueillir les réponses les plus authentiques, veillez à rester neutre : ne pas interpréter même si certaines expressions vous semblent étranges, à la limite du sujet, contraires à vos informations, votre perception, vos sentiments.**
- **Si vous êtes amenés à rédiger vous-même, transcrivez les réponses le plus fidèlement possible. Vérifiez alors avec la personne que vous avez bien respecté sa pensée profonde en lui relisant ce que vous aurez écrit.**
- **Après l'entretien vous pourrez ajouter des informations sur le contexte, mais en prenant soin de préciser qu'il s'agit de votre commentaire (il a toute son utilité, mais il doit être clairement distingué de la parole de la personne interrogée).**

## 4. Sur quoi nous basons-nous ?

### **Le Postulat commun avec des Caritas européennes :**

**Les personnes exécutant une mesure de justice aspirent à prendre leur vie en main, à saisir leurs capacités d'initiative citoyenne :**

- **Qu'en disent-elles ? Comment se mobilisent-elles en ce sens ?**
- **Comment les institutions de justice permettent d'exercer des formes de citoyenneté en détention et à l'extérieur ?**
- **Quels rôles les réseaux partenaires de cette campagne et la société civile peuvent-ils jouer dans cette dynamique ?**

**Afin d'y contribuer, les acteurs de cette campagne se fondent sur les règles européennes du Conseil de l'Europe.**

- *Afin de clarifier les principales notions évoquées dans le Postulat, nous vous en proposons une illustration :*

Personnes exécutant une mesure de justice : Si les personnes visées par le questionnaire sont principalement les personnes détenues (condamnées ou prévenues), l'expression peut par extension concerner les personnes en milieu ouvert, leurs familles, voire les personnes sorties de prison.

Prendre sa vie en main : La plupart du temps la vie en prison ne stimule guère les personnes incarcérées. Elles ne sont pas seulement privées de la liberté d'aller et de venir, mais de fait, leurs vies sont déterminées par d'autres qu'elles-mêmes, on ne leur demande pas leur opinion. Certaines en perdent l'estime d'elles-mêmes, se laissent aller et ne font plus d'efforts ; leur poser des questions est un acte de confiance dans le fait qu'elles préféreraient avoir des occasions de se remobiliser, de s'exprimer, de sorte à mieux se préparer à se réinsérer dans la vraie vie ; l'enjeu est de réveiller leur envie de se reprendre en main.

Institutions de justice : Il faut les entendre au sens large : il s'agit bien entendu de l'administration pénitentiaire (Direction, SPIP, Surveillants), des magistrats, et de toute autorité publique impliquée dans le service public de justice. Leurs réponses à notre questionnaire, vécues de l'intérieur, constituent une partie substantielle pouvant nourrir la formulation de propositions de plaidoyer.

> *Les institutions de justice ne peuvent pas être des partenaires de notre campagne au sens de notre Postulat car elles exécutent elles-mêmes le service public de justice. Par contre le Secours Catholique tout comme les aumôniers et les acteurs associatifs ne font que contribuer à ces*

missions, et c'est dans ce cadre qu'ils sont invités à diffuser les questions aux organes administratifs concernés. **Les institutions de justice n'ont à répondre qu'aux questions 3 et 4.**

Formes de citoyenneté : Un citoyen est un membre à part entière de la nation à laquelle il contribue. Par conséquent, comment les personnes privées de liberté peuvent-elles néanmoins exprimer qu'elles restent membres de la communauté ? Quelles actions pourraient maintenir ces liens civils ? Le questionnaire est un moyen de repérer des « formes de citoyenneté » praticables par les demandeurs d'asile, les déboutés, les étrangers en situation régulière. Même s'ils n'ont pas le même statut que les citoyens nationaux, ils peuvent participer à la vie de la prison et s'impliquer dans la vie sociale à leur libération.

Réseaux partenaires : Pour être partenaire de cette campagne, il faut accepter, par écrit, le Postulat convenu par les Caritas, contribuer à en fournir la matière en **répondant aux questions 5 et 6**, et s'engager à diffuser le questionnaire.

*> Sont concernées les associations contribuant à l'aide et l'accompagnement des personnes sous main de justice et de leurs familles, les aumôneries et les professionnels du droit et de la justice. Ensemble, les partenaires de cette campagne forment un réseau qui peut se décliner tant au niveau national que régional, et au niveau européen.*

La compilation européenne des résultats du questionnaire constituera la matière première du plaidoyer, à partir de laquelle des propositions concrètes seront formulées et adressées collectivement aux institutions de justice et aux décideurs politiques. C'est notamment pourquoi les institutions de justice telles que définies ci-dessus ne peuvent être considérées comme partenaires de cette campagne au sens du Postulat. Néanmoins le recueil de leur opinion est indispensable en tant qu'acteurs majeurs du système de justice.

Règles européennes du Conseil de l'Europe : le Conseil de l'Europe est une organisation de défense des droits de l'homme, sur la base de Conventions signée par 47 Etats. Il doit être distingué de l'Union européenne rassemblant 28 Etats. Des recommandations ont été élaborées dans le domaine pénitentiaire et en particulier les règles pénitentiaires européennes en 2006<sup>1</sup>. Ces textes, même s'ils ne sont pas obligatoires, constituent une base juridique idéale, en direction de laquelle les Etats membres du Conseil doivent améliorer leurs règles nationales. Nous pouvons fonder notre plaidoyer sur ces règles.

---

<sup>1</sup> [http://www.coe.int/t/dgi/criminallawcoop/Presentation/Documents/European-Prison-Rules\\_978-92-871-5982-3.pdf](http://www.coe.int/t/dgi/criminallawcoop/Presentation/Documents/European-Prison-Rules_978-92-871-5982-3.pdf)

## 5. Que deviennent les réponses ?

> **Au niveau national :**

**Les réponses doivent être envoyées avant le 15 mars 2017 à Jean Caël, responsable du département Prison-Justice au Secours Catholique/Caritas France.**

- par voie postale : Secours catholique, 106 rue du Bac, département Prison-Justice, 75 341 Paris Cedex 07
- ou par courriel à [jean.cael@secours-catholique.org](mailto:jean.cael@secours-catholique.org)
- tel : 01.45.49.73.80

**Forme des réponses** : elles doivent être écrites en français, sur les formulaires prévus ou sur papier libre (dans ce cas, ne pas omettre de préciser à quelle question la réponse correspond !). N'hésitez pas à communiquer également des expressions non verbales (dessins...), qui pourront être scannées ou photographiées avec l'autorisation de l'auteur et de l'administration pénitentiaire (vous pouvez conserver les originaux). A noter que nous ne serons pas en mesure d'exploiter des enregistrements audio ou vidéo.

Vous pouvez photocopier les **formulaires de réponse** à la fin de ce document :

- page 9 : les questions 1 et 2 à destination des personnes détenues
- page 10 : les questions 3 et 4 à destination des institutions de la Justice
- page 11 : les questions 5 et 6 à destination des partenaires

> *N'oubliez pas d'**indiquer vos coordonnées** (courriel de préférence) si vous souhaitez recevoir une synthèse des réponses obtenues.*

## > Articulation entre le niveau national et le niveau européen

L'anglais sera la langue commune utilisée pour ce plaidoyer. La synthèse des réponses émanant de France sera traduite en anglais. De son côté, chaque Caritas participante fera parvenir les données collectées sur son territoire. Si des partenaires nous envoyaient directement leurs réponses, la Caritas de leur pays en serait informée.

**Le Secours Catholique/Caritas France centralisera l'ensemble des réponses européennes, à échéance de fin mars 2017. Elles seront rassemblées dans un tableau synthétique. L'analyse de cette compilation permettra de repérer les bonnes pratiques d'expression collective, d'autonomisation et de responsabilisation des personnes détenues.**

**Chaque réseau national pourra se saisir de la synthèse des réponses et se coordonner afin d'adresser aux autorités des propositions de plaidoyer, selon le contexte de son pays.**

**Parallèlement des propositions pourront être portées au niveau européen par les Caritas européennes participantes et leurs partenaires, en lien avec Caritas Europa.**

## > Et au niveau de la prison où intervient notre équipe ?

Il sera naturel de faire vous-même un retour sympathique à l'ensemble des acteurs qui auront eu l'amabilité de répondre. Vous pourrez bien entendu vous appuyer sur la synthèse des résultats qui sera en quelque sorte notre trésor collectif. Il vous appartiendra de l'incarner sur votre terrain d'intervention :

**Quels changements locaux, sur la base des réponses locales, pourrions-nous proposer ?**

**Autrement dit, comment utiliser les résultats du questionnaire pour co-construire un plaidoyer local ?**

***En résumé, pour mettre le maximum de chances de votre côté :***

- Soignez la présentation aux responsables hiérarchiques (le chef d'établissement et du SPIP, les gradés ...), cela ne pourra que faciliter la diffusion et la compréhension du questionnaire. Leur rappeler que cette campagne se fait en transparence avec les échelons régionaux et nationaux de l'administration pénitentiaire. Selon votre contexte, vous pouvez proposer à toutes les personnes avec lesquelles vous avez l'habitude de travailler de s'associer au processus.
- Soulignez le pragmatisme de la méthode : nous n'avons aucune prétention scientifique. Intégrant pleinement le point de vue des personnes détenues, notre enjeu est de repérer les exemples de tout ce qui pourrait favoriser le sens des responsabilités, à retrouver confiance en soi et dans la société, s'y sentir contributif, exprimer une opinion positive, prendre des décisions et grandir en autonomie au lieu de subir sa vie comme une fatalité qui conduirait à la récidive.
- « *Encore un questionnaire !* »..., telle pourra être la réaction de certains professionnels. Faites remarquer qu'il est court (2 questions pour chaque type d'interlocuteur) et que le résultat escompté est la possible transposition des bonnes pratiques repérées, ce qui ne peut qu'améliorer le climat général de la vie en détention. Présentez la participation au questionnaire comme une nouvelle possibilité d'être entendu sur des sujets tenant personnellement à cœur à votre interlocuteur, ou à faire valoir une expérience qu'il estime trop isolée, et pourtant simple et reproductible.
- Rappelez qu'une démarche de plaidoyer ne se réduit pas à mettre en lumière certaines insuffisances, et que notre réseau pourra contribuer à la mise en place de telles pratiques.
- Valorisez le fait de participer à une opération d'envergure européenne.



***Une fois encore, merci pour votre grande aide!***





# QUESTIONNAIRE EUROPEEN PRISON-JUSTICE

## Septembre 2016- Mars 2017

### ➤ Questions aux personnes détenues

Nom de l'établissement ..... type de détention.....

\*Optionnel : nom de la personne..... (ou anonyme), âge .....sexe.....  
ou référence du groupe interrogé.....

**Q1** Bien que la vie derrière les murs soit difficile, existe-t-il des moments ou des endroits où vous avez la possibilité de vous exprimer et de choisir ?

*Vous pouvez en citer plusieurs :*

.....  
.....  
.....

*En quoi cela pourrait-il favoriser votre réinsertion ?*

.....  
.....  
.....

*Pourriez-vous s'il vous plaît expliquer pourquoi vous les aimez, et ce que cela vous apporte ?*

.....  
.....  
.....

*Si cela n'est pas mis en place dans l'établissement, que pourriez-vous imaginer ?*

.....  
.....  
.....

**Q2** Quelles sont les conditions nécessaires pour que cela se passe le mieux possible ?

.....  
.....



.....

## QUESTIONNAIRE EUROPEEN PRISON-JUSTICE

Septembre 2016- Mars 2017

### ➤ Questions aux institutions de la justice

Nom de l'administration à laquelle appartient la personne qui répond .....

Échelon : (national, régional ou local) .....

\*Optionnel : nom de l'agent (ou anonyme), et fonction.....

.....

**Q3** Quelles « bonnes pratiques » (dispositifs, programmes, activités) permettent aux personnes détenues d'être mieux préparées à une vie citoyenne responsable ?

○ *Merci de préciser pour chacune le type d'établissement et le régime de détention.*

.....  
.....  
.....  
.....

○ *Ces activités ont-elles eu également des effets positifs sur les personnels ?*

.....

○ *\*Optionnel : Sur quelles règles nationales et européennes pourrait-on s'appuyer pour les développer ?*

.....  
.....

○ *\*Optionnel : disposeriez-vous d'informations quantitatives ?*

.....  
.....



**Q4** Pourriez-vous indiquer les domaines dans lesquels les personnes incarcérées ont fait des progrès ?

*Capacités de réinsertion, estime de soi et dignité personnelle, santé, restauration des liens familiaux, conscience des dommages causé par l'infraction, autre domaine (selon vos missions de service public). Pourriez-vous en sélectionner en 3 par ordre d'importance ?*

.....  
.....  
.....

**QUESTIONNAIRE EUROPEEN PRISON-JUSTICE**  
**Septembre 2016- Mars 2017**

➤ **Questions aux partenaires**

*Pour être considéré comme un partenaire du plaidoyer Caritas, il faut accepter par écrit son Postulat et s'engager à diffuser le questionnaire dans son réseau.*

Nom du partenaire ..... Pays .....

Statut par exemple (« association, aumônerie,...) .....

**Q5** Pourriez-vous donner des exemples de bonnes pratiques (au sens du Postulat) que vous mettez en œuvre, ou des exemples de partenariat fructueux ?

o *Merci d'indiquer les conditions du succès et les résultats obtenus*

.....  
.....  
.....  
.....

**Q6** Quelles actions selon vous améliorent la situation des personnes incarcérées, au bénéfice de la société toute entière ?

o *Il peut s'agir d'actions que vous-même mettez en place, ou qui sont mises en place par un autre acteur en dehors de votre réseau, ou que personne n'a expérimenté.*

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....